

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 09.12.2024 / 11

LUNDI 09 DECEMBRE 2024 à 18 HEURES 30

**SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT**

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre de présents : 43
Nombre de pouvoirs : 2
Absents sans pouvoirs : 24
Majorité absolue : 35

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **09 décembre**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 03 décembre 2024, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

- **Etaient présents** : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mr Franck BOMAL, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Josette BRACONNIER, Mr Frédéric CANET, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mme Marianne FLORAT, Mme Colette FONTAINE, Mr François GILAS, Mr Philippe GUILLEMOT, Mme Véronique HOMMAIS, Mr Daniel HOULLEMARE, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUET, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mme Isabelle VAN DER TUIJN, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mme Edwige HAYS, pouvoir à Mme Véronique HOMMAIS
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.

Absents excusés :

- Mr Daniel ANTOINE

- Mr Patrick BEAUJAN
- Mr Alain FOUQUET
- Mme Séverine IBSAIENNE
- Mme Sandrine LECOQ.

Absents :

- Mme Virginie BARRIERE
- Mr Jack BOISJOLY
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Jérôme EDON
- Mr Mickaël FOUQUET
- Mme Violaine GAUDEMER
- Mr Arnaud JERU
- Mme Jeannine LECLERC
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mme Christine MOTTÉ
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL.

Mme Estelle PLANCHON est désignée secrétaire de séance.

**DECLARATION EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE DU BIEN SITUÉ 37bis
RUE DE LISIEUX A LIVAROT**

Vu les articles L 2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
 Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
 Vu le rapport établi le 29 Novembre 2022 par Monsieur Luc – Jean LEBERTRE,
 Vu le procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste du 06 Novembre 2023
 concernant l'immeuble 37 bis rue de Lisieux à Livarot appartenant à Monsieur Franck
 LALLEMANT,
 Vu la notification effectuée le 09 Novembre 2023 à Monsieur Franck LALLEMANT,
 Vu le procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste du 05 Mars 2024,
 Vu l'estimation de ce bien réalisée par la Direction des services fiscaux en date du 07 Avril
 2024,
 Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mars 2024 déclarant en état
 d'abandon manifeste du bien situé 37 bis rue de Lisieux à Livarot,
 Considérant que les procès-verbaux dressés à titre provisoire et définitif les 06 Novembre
 2023 et 5 Mars 2024 relatifs à l'immeuble 37 bis rue de Lisieux à Livarot n'ont fait l'objet
 d'aucune suite de la part du propriétaire. En effet, le propriétaire n'a exécuté aucun des
 travaux prescrits dans les trois mois suivant la notification et la publication du procès-verbal
 provisoire, ni depuis l'intervention du procès-verbal définitif,

Considérant qu'il y a lieu d'engager la procédure d'expropriation dans l'intérêt général de la commune et de ses habitants,

Considérant que cet immeuble, après son acquisition par la commune et à l'exécution de travaux d'aménagement pourrait être affecté à la construction de logements,

En complément de la délibération du 25 Mars 2024, le Conseil Municipal devra décider la mise à disposition du public du dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique selon les modalités suivantes :

Le dossier sera constitué d'un document unique reprenant toutes les étapes de la procédure avec les justifications correspondants (affichage, publication, notification, PV, consultation et estimation des domaines, présentation du projet...)

La consultation aura lieu pendant un mois, du 16 décembre 2024 au 16 janvier 2025, à la Mairie de Livarot.

L'affichage des délibérations sera fait sur la même durée. Un registre sera ouvert et mis à disposition du public.

En complément de la délibération du 25 Mars 2024, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la mise à disposition du public du dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique selon les modalités suivantes :

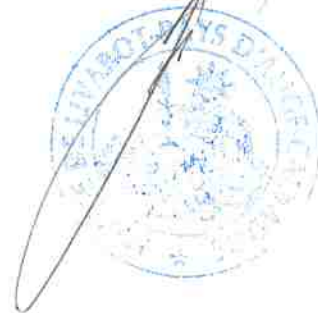
Le dossier sera constitué d'un document unique reprenant toutes les étapes de la procédure avec les justifications correspondants (affichage, publication, notification, PV, consultation et estimation des domaines, présentation du projet...)

La consultation aura lieu pendant un mois, du 16 décembre 2024 au 16 janvier 2025, à la Mairie de Livarot.

L'affichage des délibérations sera fait sur la même durée. Un registre sera ouvert et mis à disposition du public.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 10 décembre 2024.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20241209-2024-12-12-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2024